



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 3 juin 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Est/sont absents(es):

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

**RÉSOLUTION: 2024-06-220 / DEMANDE PARTENARIAT FINANCIER ORGANISME
Ô RIVAGE**

CONSIDÉRANT la correspondance transmise par la présidence de l'organisation communautaire de Plessisville, O Rivage, œuvrant à la prévention des dépendances par la promotion des saines habitudes de vie; sollicitant une demande de partenariat financier;

CONSIDÉRANT le plan de visibilité soumis à la municipalité pour sa souscription éventuelle;

CONSIDÉRANT le budget limité de la municipalité relatif aux subventions et de partenariat;


EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyé par la conseillère Nadia Hébert et résolu :

- **QUE** le conseil décide de reporter sine die de sa participation à cette requête tenant compte de son budget limité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 5 juin 2024.


Karl Peguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier